Appel à contribution

Du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et le changement climatique

**Appel à contributions “Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des mesures d'atténuation, d'adaptation et de financement pour faire face aux changements climatiques, particulièrement sur les pertes et les dommages”**

**Présentation :** Hamadi Mohamed Abba, pasteur Nomade, Touareg de la Région de Tombouctou au Mali (Afrique de l’Ouest)

Au Mali (Afrique de l’Ouest) et particulièrement dans sa partie Nord (les 2/3 du territoire national) qui comprend les régions de Gao, Kidal, Menaka, Taoudenit et Tombouctou, le contexte est marqué par la rareté des ressources financières, une pauvreté endémique, la persistance des conflits, de catastrophes naturelles, une gouvernance des systèmes alimentaires inadaptées et très aléatoire du fait d’effets combinés (effets de changement climatique, la pauvreté, les conflits, la corruption).

Il faut retenir que le Mali a connu des coups d'Etats successifs avec des rébellions armées cycliques dans le nord du pays entrainant le dysfonctionnement des institutions de la République avec des perturbations sur l’organisation du service public. Depuis son indépendance, en 1960, le pays a connu à peine 2 décennies de gestion gouvernementale stable.

Les phénomènes naturels observés il y a longtemps se sont aggravés les années 1970 avec des sécheresses à répétition et la pluviométrie moyenne inter annuelle (antérieure) est de de (171,8 mm) et la moyenne annuelle (2015 à 2021) est de 272,52 mm. Les principales activités dans le nord du pays, sont l’élevage, les cultures vivrières, la pêche, le commerce. Ces activités sont fragilisées par les effets néfastes du changement climatiques.

Questionnaire

1. À votre connaissance, quelles sont les expériences et les exemples auxquels sont confrontés en particulier les individus et les communautés en situation de vulnérabilité (telles qu'identifiées ci-dessus) qui ont subi des pertes et des dommages dus aux effets néfastes du changement climatique ?

Les individus et les communautés en situation de vulnérabilité sont confrontés :

* aux pertes des ressources animales, végétales, des lacs asséchés, les supports économiques des populations
* Chaque fois qu’une région / zone est affectée, celles de proximité sont automatiquement affectées : perturbations des activités, l’accès aux services de base, déplacement des personnes et afflux des réfugiés, fermeture des frontières, plus d’entrée ni de sortie, ni d’approvisionnement ni d’échange, surcharge des services sociaux de base
* l’instabilité des populations, l’insécurité alimentaire et la malnutrition, les maladies, la pauvreté, les conflits et l’insécurité, la marginalisation, ect

1. Selon vous, quelles législations, politiques et pratiques sont nécessaires pour fournir une réparation aux personnes et aux communautés en particulier dans des situations vulnérables qui ont subi et continueront de subir des pertes et des dommages dus aux effets néfastes du changement climatique ?

* Redynamiser les collectivités territoriales pour qu’elles jouent leur et les services d’encadrement de proximité,
* Intensifier le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financier. N’oublions pas que l’investissement dans certaines régions difficiles des pays dits PMA est supporté à plus de 50% jusqu’même à 90% par l’aide au développement des pays donateurs.
* La valorisation du capital humain et des territoires devra retenir l’attention lors de la conception des politiques afin d’éviter des systèmes méprisants de gouvernance et l’approche de l’industrialisation devra être évitée pour ne pas réduire les petits producteurs familiaux en simples consommateurs conditionnés
* Garantir dans les accords de partenariats, la participation et l’inclusivité à tous les niveaux dans la gestion de l’aide au développement et la mise en œuvre des actions de développement local. Les Etats sont jaloux de leur souveraineté lors des conclusions d’accords d’aides au développement et de coopérations. Les bénéficiaires ciblés par les aides au développement sont souvent ignorés et ne sont nullement impliqués et les fonds sont souvent mal répartis, détournés de l’objectif initial ou la pratique baigne dans un système de corruption.
* Rompre avec les approches exclusives accordant la priorité au développement des centres urbains tout en négligeant les besoins des ruraux. Ceci provoque le sentiment de marginalisation et d’exclusion.

3. Veuillez fournir des exemples de politiques et de pratiques (y compris des recours juridiques) et des concepts sur la manière dont les États, les entreprises commerciales, la société civile et les organisations intergouvernementales peuvent fournir des réparations et des recours aux individus et aux communautés en situation de vulnérabilité qui ont subi des pertes et des dommages dus aux impacts négatifs du changement climatique.

* La consultation, l’implication des populations dans la conception, la mise en œuvre des actions de développement y compris sur la sécurité alimentaire,
* Une bonne distribution équitable des actions de développement sur l’ensemble du territoire,
* Prise en compte des connaissances et savoirs traditionnels des populations et agir en conséquence dans le cadre des politiques de développement y compris la sécurité alimentaire
* Consentir des efforts d’investissement dans les systèmes de production d’aliments dans les zones défavorisées.
* Bannir les approches faisant la promotion des zones dites de grandes productions en réduisant les opportunités et l’égalité des chances des zones dites fragiles non productrices.
* Il faut renforcer les zones fragiles et les populations vulnérables pour que la production d’aliment soit possible et maintenir les habitants sur place.
* Ces zones aujourd’hui fragilisées par les effets néfastes du changement climatique, les confits ne bénéficient pas du même encadrement que les zones dites de grande production (vitrines). La conséquence, les territoires ruraux sont abandonnés au profit des zones de production créant la surcharge des services sociaux de base. Les territoires abandonnés constituent le refuge pour les terroristes.
* La justice / l’équité, la lutte contre la corruption, une bonne gouvernance des territoires axée sur le respect des droits humains et une distribution équitable des actions de développement, l’application du principe de consentement libre et éclairé des populations lors des politiques les concernant.

1. Veuillez donner des exemples de la manière dont les États, les entreprises commerciales, la société civile et les organisations intergouvernementales ont fourni des réparations et des recours aux personnes et aux communautés en situation de vulnérabilité qui ont subi des pertes et des dommages dus aux effets néfastes des changements climatiques.

* Un périmètre maraîcher a pu être réalisé avec l’appui de la mission des Nations Unies au Mali. Et ce périmètre est considéré entre, autre alternative, comme une action résiliente pour les éleveurs nomades pour entreprendre du maraîchage. Ainsi, l’activité renforce la résilience des femmes et des personnes âgées en période de rupture des produits laitiers dans une zone très affectée par les effets du changement climatique. Tous les lacs ont séché.

5. Quelles politiques et approches juridiques internationales, régionales et nationales sont nécessaires pour protéger les générations actuelles et futures et parvenir à une justice intergénérationnelle, en particulier pour les individus et les communautés, contre les effets néfastes du changement climatique ?

* Approche politique basée sur les droits de l’Homme, du consentement libre et éclairé et du droit à l’autodétermination des peuples autochtones,
* Une gestion efficace participative des ressources hydrographiques communes afin de permettre à toutes les régions traversées par le Fleuve Niger d’en tirer profit. Il est observé une gestion de cette ressource (eau du fleuve) moins judicieuse car, tous les moyens sont utilisés pour détourner l’eau du fleuve provoquant l’assèchement des lacs des régions du Nord.
* Des mesures de protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés afin de garantir une transmission aux générations futures
* Des politiques publiques concertées (institutions nationales, populations à la base, les petits producteurs d’aliments, les OSC, les partenaires) afin de mieux cernés les forces et les faibles de chaque territoire et agir en conséquence pour rehausser les opportunités d’une meilleure production d’aliments
* - Une Politique de Coopération équitable (Gagnant / Gagnant) dans le cadre des importations des aliments. Un pays qui continue à importer des aliments pendant qu’il dispose des terres arables et de la main d’œuvre demeurera dépendant et la coopération équitable c’est d’aider ce pays à développer une production d’aliment pour réduire sa dépendance

6. En 2021, lors de la 26e session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), certaines Parties et organisations de la société civile ont proposé une nouvelle facilité financière pour soutenir les pertes et dommages.

1. Veuillez fournir des idées et des concepts sur la façon dont une nouvelle installation fonctionnerait et sur la façon dont les fonds nécessaires pour souscrire à ce fonds seraient établis et maintenus.

Un fort plaidoyer en faveur du rééquilibrage des actions de développement en faveur des zones fragiles. Ne pas s’en tenir seulement aux aides alimentaires mais faire en sorte que soient mener des actions permettant aux populations affectées de produire des aliments

Faciliter aux organisations de la société civile, l’accès aux financements et programmes de développement

1. Veuillez fournir des idées et des concepts sur la manière dont une nouvelle facilité financière pour les pertes et dommages pourrait fournir des réparations et des recours aux personnes et aux communautés en situation de vulnérabilité qui ont subi des pertes et des dommages dus aux effets néfastes du changement climatique.

Financement pour les organisations de la société civile des actions alternatives comme l’exploitation de la nappe phréatique et l’irrigation par le système solaire pour faire du maraîchage aux abords des lacs asséchés par les effets néfastes du changement climatique

Des projets d’appui à la reconstitution du cheptel décimés par les effets néfastes du changement climatique

7. Quelles actions sont nécessaires pour renforcer les actions des États, des entreprises commerciales, de la société civile et des organisations intergouvernementales afin d'intensifier considérablement les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment en soutenant les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays sans littoral ? États en développement, pour limiter les impacts sur les droits de l'homme, en particulier les individus et les communautés en situation de vulnérabilité aux effets néfastes du changement climatique ?

* La réduction de l’utilisation des pesticides et la pratique totale de l’agroécologie
* Chaque Etat devra faire en sorte que chaque portion du territoire soit vivable pour les habitants en développent avec les acteurs locaux des stratégies d’adaptations.
* Un dispositif adapté d’approvisionnement des zones fragiles tout en renforçant les capacités de productions territoriales et les marchés territoriaux à s’adapter à leur contexte géographique

8. Quelles actions sont nécessaires pour renforcer les actions des États, des entreprises commerciales, de la société civile et des organisations intergouvernementales afin d'accroître les efforts visant à garantir que les actions d'adaptation aux impacts du changement climatique contribuent à réduire, et non à aggraver, les vulnérabilités des individus et des communautés dans situations vulnérables aux effets néfastes du changement climatique ?

* Une large consultation et implication des populations affectées en tenant compte de leurs savoirs traditionnels ;
* Au sahel, il y a besoin de réorganiser la gouvernance des territoires avec une large répartition des tâches entre les différents niveaux légitimes de décisions avec une responsabilisation des acteurs de proximité dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement local.
* Un renforcement des techniques de production en mettant l’accent sur l’emploi des jeunes
* Une Politique d’équilibre des actions de développement entre les zones rurales et urbaines. Il faut stimuler des territoires attractifs qui retiennent la population avec les commodités d’accès aux services sociaux de bases (santé, eau et éducations, électricité, ect)
* Entreprendre des actions résilientes car la COVID-19, nous a enseigné, que la politique des systèmes alimentaires devra prendre en compte l’autonomisation des petits producteurs familiaux pour faciliter l’approvisionnement de proximité. La dépendance d’un régime alimentaire d’un magasin ou d’un marché local revient à conditionner la survie de la famille au bon vouloir d’autres personnes et non à la promptitude personnelle d’action dans la production et l’utilisation des aliments. Les ménages fragiles qui dépendaient de la solidarité et de l’aide humanitaire l’ont vécu au moment fort de la pandémie du COVID-19 car ne disposant pas de réserves alimentaires, le confinement, l’arrêt brusque des activités, la fermeture de frontière ont été pour eux des contraintes majeures pour nourrir leurs familles.
* L’exploitation, de la nappe phréatique et l’énergie solaire permet aux populations dans le sahel, de mener des activités alternatives de maraîchage, de culture du blé et du riz au moyen de l’irrigation solaire.
* Il faut une réhabilitation des lacs asséchés par les moyens de l’irrigation solaire et l’exploitation des eaux souterraines. Ces actions permettront de soutenir les systèmes alimentaires territoriaux.
* Ne pas se limiter seulement aux aides alimentaires mais faire en sorte que soient mener des actions permettant aux populations affectées de produire des aliments

NB : Ci-joint un exemple réussi de conversion progressive des éleveurs en associant le maraîcher au petit élevage. Il s’agit du pompage des eaux souterraines au moyen de l’énergie solaire

Hamadi Mohamed Abba

Tombouctou, Mali